

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

Fête des langues

Tracé / Parenthèse / Brouillon

9 mai > 6 juin 2019

La boutique d'écriture

ARTICLE 1 : Objet du concours

Dans le cadre de l'événement *la Fête des langues*, proposé par l'association La boutique d'écriture & Co, est organisé, **du 9 mai au 6 juin 2019** minuit, un concours photo autour de 3 thèmes :

Tracé / Parenthèse / Brouillon

Les coordonnées de la boutique d'écriture & Co sont les suivantes :

76, rue du faubourg de figuerolles – 34070 Montpellier

T : 0467021741 / mail : boutiq-ecr@numericable.fr

ARTICLE 2 : Participation

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est ouvert à tout photographe amateur et notamment :

- À toute personne physique âgée de 18 ans révolus, sans limite d'âge.
- Aux personnes mineures à la seule condition que l'autorisation parentale et l'acceptation du présent règlement soient signées par le responsable légal.

Sont exclus du bénéfice de ce concours les salariés de La boutique d'écriture & Co. Le nombre de participation par thème est limité à une par participant (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse mail). En cas de participation multiple d'un participant à un même thème, celui-ci sera éliminé d'office du présent concours. Un accusé de réception est envoyé lorsque la candidature est bien reçue. En cas de non réception de cet accusé, aucune réclamation ne pourra être formulée.

ARTICLE 3 : Comment participer

Les participants peuvent concourir en envoyant au maximum 1 photo par thème (soit 3 photos maximum au total par participant).

Leur(s) photo(s) devront être envoyées à l'adresse mail suivante : boutiq-ecr@numericable.fr

Pour jouer les participants doivent :

Posséder une adresse mail et être en mesure de s'y connecter.

Envoyer via leur adresse mail :

- De 1 à 3 photos (en fonction du nombre de thèmes illustrés), numériques, au format JPEG, haute résolution (300 dpi),
- Le présent règlement comprenant le formulaire d'acceptation des conditions de participation et de cession des droits, complétés et signés.

L'ensemble (photo(s) + formulaire complet) devra être envoyé par mail à l'adresse suivante :

boutiq-ecr@numericable.fr

Chaque fichier et donc chaque photo transmise devra être nommée du nom du thème, du nom de famille et du prénom de la personne concourant (THEME.NOM.PRENOM)

Ex : TRACE.DUPONT.EMILIE

Les participants seront ensuite départagés par un vote du jury, composé de photographes amateurs et professionnels.

Ce jury élira de façon collégiale les 3 meilleures photos de chaque thème (soit 9 photos au total) sur des critères artistiques et techniques. L'originalité dans le traitement du thème sera une dimension importante du choix effectué. Cette décision sera sans appel.

La responsabilité de La boutique d'écriture ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les gagnants se verront attribuer le lot mentionné à l'article 7.

ARTICLE 4 : Obligations

Les photographies devront respecter les thèmes du concours (*Tracé / Parenthèse / Brouillon*) et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs et ne pas constituer une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées. Afin de ne pas porter atteinte aux dispositions de la loi Evin, le participant s'engage à ne présenter que des photographies qui n'incitent pas à la consommation d'alcool, et qui ne montrent pas la consommation d'alcool en tant que vecteur de valeurs positives et valorisantes (convivialité, détente, amitié...). Dans le cas contraire, en cas de non-respect des dispositions sus mentionnées, les photos seront automatiquement écartées du concours. Seules les photographies respectant ces critères et thématiques seront acceptées par l'organisateur et pourront concourir. Les photographies feront l'objet d'une modération et seront donc contrôlées *a posteriori* par l'organisateur.

Chaque participant déclare et garantit :

Être l'auteur de la photo envoyée pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo, et avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité de La boutique d'écriture ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours. Lesdites autorisations devront être communiquées aux organisateurs sur simple demande.

ARTICLE 5 : Autorisation de publication

Chaque participant en tant qu'auteur des photos soumises et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que la ou les photos présentées dans ce cadre soient exploitées, en dehors de toute contrepartie financière, selon les modalités suivantes :

Les 9 photos gagnantes pourront être :

1/ Déposées et consultables sur le site Internet de La boutique d'écriture et le site Internet le Chant général : www.laboutiquedecriture.org, www.lechantgeneral.org / aux rubriques « nouveautés », « chant général », « concours photo » et « fête des langues » 2019.

2/ Utilisées comme illustrations des rubriques « fête des langues », « chant général » et « concours photo » des mails que nous pourrions éventuellement envoyer à la suite de l'événement Fête des langues 2019 pour rendre compte de ce projet et valoriser ainsi votre participation,

3/ Utilisées comme illustrations des post Facebook relatifs à la « fête des langues », au « chant général » et au « concours photo » que nous pourrions poster à la suite de l'événement 2019 pour rendre compte de ces projets et valoriser ainsi votre participation,

4/ Utilisées comme illustrations de supports papier (feuilles A4 et A5, imprimés en noir et blanc, en 500 exemplaires au maximum chacun) et utilisés pour une durée de deux ans (2 ans) maximum, à compter du 17 juin 2019, selon les usages suivants :

- pour rendre compte de la fête des langues 2019 et de ses sous-projets (concours photo / chant général)

- pour annoncer l'événement fête des langues 2020 et ses sous-projets (concours photo / chant général)

5/ Exposées et présentées dans le cadre de l'événement *la Fête des langues*, organisée le samedi 15 juin 2019 au parc Clémenceau – Montpellier.

Chaque participant autorise donc la boutique d'écriture à les exploiter sur supports numériques, dans les cadres précités, en France, pour une durée déterminée par la durée d'existence des outils web de l'association, en dehors de tout usage commercial et de toute contrepartie financière.

Pour l'ensemble des photos envoyées dans le cadre de ce concours mais non sélectionnées dans les 9 finalistes :

Chaque participant accepte que ses photos soient :

1/ Déposées et consultables sur le site Internet de La boutique d'écriture et le site Internet le Chant général : www.laboutiquedecriture.org, www.lechantgeneral.org / aux rubriques « nouveautés », « chant général », « concours photo » et « fête des langues » 2019.

Chaque participant autorise donc la boutique d'écriture à les exploiter dans les cadres précités, en France, pour une durée déterminée par la durée d'existence des outils web de l'association, en dehors de tout usage commercial et de toute contrepartie financière.

Chaque participant s'engage cependant à signer le présent règlement et la partie cession des droits comme autorisation de publication et d'utilisation de sa ou ses photo(s) dans le cadre et pour les besoins du présent concours (voir p. 5).

ARTICLE 6 : Date limite

La date limite de dépôt des photos est fixée au **jeudi 6 juin 2019 minuit / 00h00**.

ARTICLE 7 : Prix, jury et résultats

Ce jeu-concours élira 3 photos par thème, soit 9 photos au total.

Chaque photo sélectionnée sera :

- Exposée et présentée dans le cadre de l'événement *la Fête des langues*, organisée le samedi 15 juin 2019 au parc Clémenceau – Montpellier.
- Remise à son auteur. Tirage photo format 20 x 30 cm (hors cadre).

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de sa contrepartie en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier. La boutique d'écriture & Co se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, un lot de nature et de valeur équivalente.

Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de La boutique d'écriture & Co. Les gagnants seront informés par mail ou par appel téléphonique entre le lundi 10 le mercredi 12 juin 2019. Ils devront confirmer l'acceptation de leur prix par mail avec les informations demandées au plus tard le jeudi 13 juin. Après cette date, le prix ne pourra être réclamé et aucune compensation financière ne sera attribuée.

ARTICLE 8 : Réclamations

La boutique d'écriture se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement. Aucune réclamation ne sera prise en compte de la part de participant n'ayant pas reçu d'accusé de réception. La boutique d'écriture décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie

incorrecte des données). Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité La boutique d'écriture, ses partenaires, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

ARTICLE 9 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site de La boutique d'écriture & Co et sur simple demande écrite par mail à l'adresse figurant à l'article 1.

ARTICLE 10 : Dépôt légal du règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par La boutique d'écriture & Co dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

ARTICLE 11 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant La boutique d'écriture à l'adresse suivante : 76, rue du faubourg de figuerolles – 34070 Montpellier.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours (jeudi 6 juin 2019 minuit) seront réputées renonçant à leur participation. Les gagnants autorisent expressément La boutique d'écriture à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir leur nom, leur prénom ainsi que leur lieu d'habitation (commune).

ARTICLE 12 : Fraude

La boutique d'écriture se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des photos sélectionnées.

Article 13 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement, disponible sur le site www.laboutiquedecriture.org. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. La boutique d'écriture & Co se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

**Acceptation des conditions de participation
Et cession de droits
Pour personne majeure**

Je soussigné(e)
Résidant

Mail :

Téléphone :

Certifie :

- Accepter le présent règlement et ses conditions,
- Accepter les conditions de cession de droits des photographies transmises, selon les modalités détaillées à l'article 5, en page 2 et 3 du présent règlement,
- Etre âgé(e) de plus de 18 ans.

Fait à le

Signature

**Acceptation des conditions de participation
et cession de droits
Pour personne mineure**

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur
Résidant

Mail :

Téléphone :

Autorise mon enfant (Nom et prénom)

Né(e) le

À participer au jeu-concours photo proposé par la Boutique d'écriture.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Certifie :

- Accepter le présent règlement et ses conditions,
- Accepter les conditions de cession de droits des photographies transmises, selon les modalités détaillées à l'article 5, en page 2 et 3 du présent règlement,

Fait à le

Signature